



Conseil  
communal

Commune d'Oron  
Grand-Rue 6  
1607 Palézieux

CONSEIL COMMUNAL D'ORON

Rapport de la commission des finances

PREAVIS NO 19/2024

## **SUR LE BUDGET DE LA CAISSE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2025**

Monsieur Le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 19/2024, composée de Fanny Meyer, Abel Demiéville, Patrick Ernst, Yoan Hunziker, Simon Rod et Michel Bovy, s'est réunie les 18 et 25 novembre 2024 à Palézieux.

Lors de la rencontre du 25 novembre 2024, M. Olivier Sonnay, Syndic, et Ariane Jordan, boursière ont répondu à toutes nos questions, et nous l'en remercions.

La Commission des finances félicite et remercie notre boursière, son équipe ainsi que la Municipalité, pour l'excellente qualité du préavis remis au Conseil communal. La présentation du budget 2025 sous la nouvelle forme comptable MCH2 et la décision de partir d'un budget zéro ne permet pas de comparaison détaillée avec les comptes. Les informations nécessaires à la compréhension des chiffres sont indiquées sur les pages en alternance.

### Nous relevons les points suivants :

la Municipalité a choisi de rester très prudente dans l'estimation des revenus et de ne pas minimiser les charges, afin de présenter un budget réaliste et au plus proche des informations et des connaissances actuelles, même si celui-ci laisse apparaître un résultat négatif.

Aujourd'hui, la commune est face à de grands changements, induits notamment par le développement à laquelle elle va être confrontée. De ce fait, de nombreux investissements devront être réalisés.

Une comparaison par nature avec le budget 2024 et les comptes 2023 a été effectuée. Pour ce faire, le budget 2024 et les comptes 2023 ont été modifiés pour correspondre au nouveau plan comptable MCH2.



En regard du plan des dépenses d'investissements, nous constatons que la marge d'autofinancement de CHF 1'191'800 même si elle est positive, ne permettra pas à elle seule d'investir sans avoir recours à l'emprunt. Selon les projections, la quotité de dette brute devrait se situer aux environs de 249% fin 2025, elle était de 153% à fin 2023, 171% fin 2022.

Le budget 2025, a été établi sur la base d'une population de 6'173 habitants au 31 décembre 2023 et présente un total des charges de CHF 29'827'600.- pour un total de revenus de CHF 29'279'300.-, soit un déficit prévisionnel de CHF 548'300.-, représentant 1.84 % du total des charges.

En comparaison avec le budget 2024, les charges sont en diminution de 5.94% et les revenus de 4.97%, ce qui amène un déficit prévu en baisse de CHF 352'900, soit 39.15%

Les charges de personnel augmentent de 8.65%. 40.65 EPT pour 2025 contre 37.5 en 2024 Elles sont dues aux augmentations statutaires, à l'indexation du coût de la vie, à l'augmentation des heures d'ouverture des déchèteries (ces heures sont prises en charges par les taxes déchets) et à la création d'un nouveau poste dans le service des S.I., au vu des chantiers futurs. Tout ou partie de ces charges seront compensées par les encaissements liés aux taxes de raccordements futures.

Nous remercions la Municipalité d'être attentive à l'avenir à cette évolution afin d'éviter une croissance trop importante de ladite masse salariale.

Dans sa globalité, la péréquation devrait nous être bénéficiaire d'un montant de CHF 40'293, comme détaillé dans le préavis 19/2024.

Le montant de la participation de la facture policière pour notre commune est de CHF 177.60 par habitants pour un total de CHF 1 097 000, ce qui représente une augmentation de CHF 557'000 par rapport au budget 2024.


Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis no 19/2024, tel que présenté.

Oron, le 25 novembre 2024


  
Fanny Meyer

  
Abel Demieville

  
Patrick Ernst

  
Yoan Hunziker

  
Simon Rod

  
Michel Bovy, président rapporteur